



## ÉDITORIAL

Chers amis des monastères,

L'été s'achève et avec lui la période de la plus intense d'accueil dans les hôtelleries monastiques. Vous-mêmes avez d'ailleurs peut-être eu la joie de visiter une abbaye ou de vous ressourcer à l'ombre d'une communauté au cours des dernières semaines.

**Du point de vue de la générosité, vous êtes déjà 15 000 bienfaiteurs à nous avoir apporté votre soutien** depuis le début de l'année et, si l'on en croit les habitudes constatées par le passé, nous nous attendons à ce que 15 000 bienfaiteurs supplémentaires se manifestent d'ici la fin de l'année. **Merçi pour ce soutien si précieux pour les communautés.**

**Du côté des aides financières : avec la rentrée, ce sont toujours les demandes d'aide au financement des cotisations sociales qui nous parviennent en nombre.** Bien que les montants demandés soient plus modestes que pour les projets de travaux, ces aides n'en sont pas moins vitales pour les communautés concernées et ont représenté près de 500 000 € en 2022. Mais les chantiers sur le patrimoine immobilier, quelle que soit leur envergure, seront aussi au menu et ce sont eux qui représentent la charge la plus lourde.

Bonne rentrée à tous !

*Madeleine Tantardini*  
**Madeleine Tantardini**  
 Directeur



## IN MEMORIAM

- **Marie-Laure Beauchesne** (1949-2023) a été rappelée par le Père le 29 juin dernier. Ayant rejoint la Fondation des Monastères en 1995, elle en a été le premier directeur de 2005 à 2010. Sa forte et généreuse personnalité a contribué à installer la Fondation parmi les organismes d'aide avec lesquels compter, et de ce qui a été semé dans les années 2000, nous récoltons le fruit aujourd'hui en termes de visibilité et d'efficacité.
- **Jean Congourdeau** (1948-2023) nous a quittés brutalement le 13 mai dernier au matin. Avec lui, la Fondation des Monastères perd un collaborateur, fiscaliste bénévole, et ami très précieux. Jean était soucieux de conseiller sûrement tant la Fondation dans les sujets généraux, que les communautés qu'il connaissait particulièrement finement et dont il était éminemment apprécié.



**Info : 22<sup>e</sup> Championnat de France Cycliste du Clergé**

**Un évènement exceptionnel a eu lieu les 1<sup>er</sup> et 2 mai derniers :** le Championnat de France Cycliste du Clergé, épreuve inscrite au calendrier officiel de la Fédération française de cyclisme. Cette compétition se déroule chaque année depuis 20 ans dans un lieu différent, sous l'égide d'un diocèse ou d'une communauté religieuse, et est organisée à la demande de l'association sportive du clergé. Celle-ci est ouverte non seulement aux membres du clergé mais aussi aux religieux et religieuses.

**Cette année c'est l'abbaye Saint-Martin de Ligugé qui avait été choisie** pour reprendre le flambeau et accueillir la centaine de participants, un record ! Conviée à soutenir ces journées, la Fondation des Monastères a répondu très volontiers à la demande de la communauté. **La Fondation fut présentée au public par l'un de ses plus anciens conseillers** bénévoles, Pierre Avignon, administrateur spécialiste des questions fiscales. À titre exceptionnel, ce dernier, cycliste passionné et aguerri, fut même autorisé à participer à la course bien que laïc !

## Revue de la Fondation

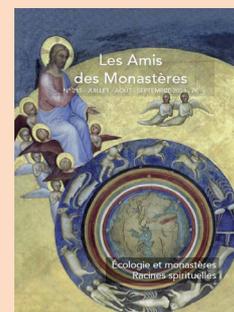
**Au programme du second semestre 2023, écologie et monastères.** Aux racines spirituelles, qui font de l'institution monastique une écologie humaine, à découvrir dans le numéro d'été, suivra un volet « économique » au cœur de l'automne.

### Abonnement en ligne :

[fondationdesmonasteres.org](http://fondationdesmonasteres.org),  
 rubriques :

- LA FONDATION,
- puis Nos Publications,
- puis Revue.

**Par courrier :** cochez la case sur le bon de soutien joint.



LE LEGS, UNE AVENTURE HUMAINE ENTRE PRÉSENT ET AVENIR



**Rencontre avec Agnès Larnaudie-Eiffel**  
Responsable du service legs.  
Permanente de la Fondation depuis 14 ans.

**Q : Depuis combien de temps la Fondation est-elle bénéficiaire de legs ?**

Depuis que sa capacité à recevoir des libéralités a été diffusée, notamment par le fondateur, le père Huteau. Parmi les testaments marquants rédigés à l'époque, il y a ce bienfaiteur qui avait entendu le père Huteau à la radio locale. Touché par la situation de communautés qui peinaient à financer leurs charges sociales, il avait aussi réalisé la nécessité d'une telle œuvre pour accompagner les communautés dans la complexité de ce temps. Mais il ne se doutait pas qu'à son décès, 23 ans plus tard, son geste permettrait à la Fondation de prendre une nouvelle dimension et d'étendre significativement son action, notamment en multipliant par 10 sa capacité à attribuer des aides financières aux communautés qui en ont besoin.

**Q : Y a-t-il un point de vigilance particulier lorsque l'on rédige son testament en faveur de la Fondation ?**

Il y en a plusieurs c'est pourquoi nous avons rédigé une brochure qui est envoyée gratuitement sur demande et sans engagement ou relance de notre part. Le premier point est de déterminer qui vous souhaitez gratifier : la Fondation des Monastères lui laissant ainsi le choix de l'emploi des fonds, ou bien une communauté désignée par vous. En effet, certaines communautés peuvent recevoir des legs directement et d'autres non. Dans le dernier cas, il est possible de gratifier la Fondation des Monastères pour les communautés en difficulté et prioritairement pour une communauté désignée.

**Q : Comment se passe le traitement d'un legs ?**

Tout commence par le notaire en charge de la succession nous informant qu'un bienfaiteur décédé a rédigé son testament en faveur de la Fondation. À notre demande, il instruit le dossier, en précise les contours, la composition et la valeur en collaboration avec différents interlocuteurs professionnels et institutionnels : banques, administrations, agents immobiliers, commissaires-priseurs, etc. La Fondation est alors amenée à participer à des opérations d'inventaire ou d'évaluation immobilière. Après acceptation du legs par les administrateurs de la Fondation, le notaire dresse les actes nécessaires au traitement de la succession dont la Fondation sera signataire. En moyenne, il faut environ 18 mois pour achever toutes les procédures.

**Q : La Fondation peut-elle « perdre » un legs ?**

Oui, car un testament ambigu ou incorrectement rédigé peut-être invalidé, contesté ou soumis à une interprétation. Pour rédiger un testament bref, clairement exprimé et donc facilement exécutable, nous vous conseillons de recourir à l'expertise de votre notaire, spécialiste du testament, et au conseil de nos services pour ce qui est des spécificités du régime juridique des communautés religieuses.

**Témoignage d'une testatrice**

« Mon défunt mari et moi-même sommes très attachés à un petit Carmel. En effet, nous avons construit au fil du temps des liens solides avec cette communauté. Mon mari a été leur médecin pendant de nombreuses années et je garde un excellent contact avec les religieuses depuis que mon mari est parti auprès du Seigneur. De plus, nous avons fêté nos noces de diamant dans leur chapelle ! Sans enfant, cela a du sens pour moi de leur transmettre nos biens. »

**Q : En général, qui sont les personnes qui testent en faveur des monastères ?**

Principalement des personnes sans descendance directe. Elles peuvent d'ailleurs le faire tout en gratifiant des proches désignés. Lorsqu'il y a des enfants, la loi prévoit une part dont le testateur peut disposer librement. Certains choisissent alors d'en faire bénéficier la Fondation ou une communauté. Derrière un legs, il y a souvent une histoire, la famille d'un religieux, un engagement militant, un attachement au patrimoine ou une amitié comme cet homme seul qui avait trouvé en une communauté une véritable famille, un lieu d'humanité qui comblait sa solitude. Il s'était mis au service des sœurs pour toutes sortes de petites missions. Au fil du temps une amitié très profonde était née.

**Q : La Fondation reçoit une quarantaine de legs par an, avez-vous des souvenirs marquants ?**

Chaque legs nous plonge dans une histoire familiale et personnelle, ce qui est très émouvant. La lecture du testament, les choix posés, l'inventaire des biens, nous mettent en contact avec la personnalité, l'histoire, les attaches, les drames du bienfaiteur. Au cours d'un inventaire, il nous arrive de tomber sur des trésors cachés dans des boîtes à chaussures ou derrière un meuble ou encore sur des collections d'objets parfois étonnantes. J'ai été très touchée par cette dame dont les multiples carnets répertoriaient minutieusement les résultats quotidiens du Tour de France depuis des années. Un parcours de vie très original car celle-ci avait consacré sa vie à ses parents et vivait très modestement bien que possédant de grands biens. Ou ce juriste très distingué, oblat d'une communauté. Son appartement témoignait merveilleusement de sa passion pour l'Afrique et pour l'Orient où il avait beaucoup séjourné et travaillé. Bien que mon travail soit principalement rythmé d'échanges juridiques et administratifs, chaque legs est en réalité une aventure humaine, une rencontre avec le bienfaiteur à travers ses proches, ses volontés et ses biens.

**Q : Quels sont les enjeux pour la Fondation et pour les communautés religieuses en général ?**

Nous pouvons d'ores et déjà nous projeter dans un temps où les communautés auront diminué en nombre. De même, les bienfaiteurs sont aussi beaucoup moins nombreux dans les nouvelles générations. Pourtant les charges, surtout celles liées au patrimoine resteront très importantes. Tester en faveur de la Fondation ou d'une communauté sécurise les communautés à moyen et long terme. Il est donc essentiel que les amis des monastères fassent connaître cette possibilité à leurs proches susceptibles d'être concernés. Nous le savons, beaucoup découvrant cette possibilité en sont très heureux. Le dépliant et la brochure sont d'ailleurs aussi prévus à cet effet, n'hésitez pas à en diffuser. À savoir aussi, qu'une transmission à la Fondation des Monastères est totalement exonérée de droits de succession.



**RÉNOVATION d'un bâtiment classé à l'abbaye d'Ourscamp**

Située à une centaine de kilomètres de Paris, l'abbaye Notre-Dame d'Ourscamp est l'un des rares lieux à proximité de l'Île-de-France à offrir une importante capacité d'accueil monastique dans un cadre naturel et historique remarquable. Elle attire chaque année plus de 5 000 retraitants.

La communauté des Serviteurs de Jésus et de Marie y est installée depuis 1941 mais le monastère est une fondation cistercienne de 1129, l'une des plus anciennes de Picardie. Plusieurs vestiges de l'abbaye médiévale primitive demeurent, notamment l'infirmerie devenue aujourd'hui la grande chapelle des frères, les ruines du chœur de l'abbatiale, les caves voûtées et un vaste réseau hydraulique.

Les trois autres bâtiments conventuels datent de l'époque classique : un bâtiment d'accueil encadré de deux ailes : celle dite « de Gesvres », où vivent les 16 frères, et dont les toitures ont été rénovées il y a quelques années et, symétrique à celle-ci, celle dite « de Lorraine », ancien dortoir des moines reconstruit à la fin du 17<sup>e</sup> siècle. Malheureusement, des bombardements ont gravement endommagé cette dernière durant la Première Guerre mondiale, la privant de toiture et de toute sa travée arrière.



Depuis plus d'un an, les frères ont lancé un ambitieux projet de restauration de l'aile de Lorraine. Un projet longuement mûri (25 ans !) et aujourd'hui soutenu par la DRAC (Direction Générale des Affaires Culturelles) car il s'agit d'un bâtiment classé Monument Historique. Le chantier, qui a débuté en 2021 pour une durée de quatre ans, s'étend sur 1 300 m<sup>2</sup> d'espaces intérieurs.

Quand les travaux seront achevés, la communauté pourra accueillir jusqu'à 87 hôtes, parmi lesquels des personnes à mobilité réduite, en obéissant à toutes les conditions actuelles de sécurité.

« La finalité de ce projet est de mieux répondre à trois besoins fondamentaux de l'homme contemporain : se ressourcer, contempler la beauté, s'inscrire dans l'Histoire », nous écrit le prieur, père Éric de Thézy.

Grâce à vous, la Fondation des Monastères a soutenu ces travaux à hauteur de 200 000 €. MERCI !



**CONSTRUCTION d'un clocher à l'abbaye de la Garde**

En novembre 2002, l'abbaye Sainte-Madeleine du Barroux envoie huit moines dans le Lot-et-Garonne à Saint-Pierre-de-Clairac pour fonder un prieuré bénédictin : Sainte-Marie de la Garde.



Sur les lieux subsistaient une petite maison de maître dont les parties les plus anciennes datent probablement du 16<sup>e</sup> siècle, deux pavillons jumeaux du 19<sup>e</sup> siècle et une grange flanquée d'un pigeonnier et d'une bergerie. Le terrain s'étend sur une trentaine d'hectares composés de bois et de cultures.

Dès la première année, les frères mettent en place un atelier de sandales en cuir, un rucher et un verger de noyers. L'ancienne bergerie est rapidement transformée en chapelle dédiée à sainte Foy, martyre locale morte en 303. Le style et les matériaux utilisés se veulent en harmonie avec le terroir local : clocher-mur, utilisation de pierre de Puymirol et de tomettes agenaises. Jusqu'à 2021, le prieuré se développe et les vocations affluent. Celui-ci est alors érigé en abbaye et un premier abbé est élu.

En mai 2023, l'agrandissement du monastère devenant indispensable, tant pour l'accueil des nouvelles vocations que pour celui des fidèles, la communauté, composée désormais de 17 frères, se lance dans de grands travaux.

Il s'agit d'agrandir mais pas uniquement, il faut aussi compléter le monastère qui manque encore d'un cloître, d'un réfectoire, de cellules, d'une salle de chapitre, d'ateliers et... d'une abbatiale.

Le chantier est prévu en quatre phases et durera une quinzaine d'années. Tous les bâtiments seront construits dans le style roman, avec des entreprises locales et des matériaux naturels et durables.

Une aide financière de la Fondation des Monastères de 150 000 € permettra d'ériger un clocher.



## RÉFECTION du clocher des bénédictins de Notre-Dame du Mont-des-Oliviers à Terreville en Martinique



Schoelcher, 20 000 habitants, est la quatrième ville de Martinique. C'est une cité universitaire située sur la côte caraïbe à une douzaine de kilomètres de Fort-de-France dont elle est une banlieue. **Terreville, un quartier situé sur un plateau, abrite depuis juillet 1965 un monastère bénédictin de la Congrégation de Solesmes, bien connu des fidèles de l'île.**

Le monastère a été créé par Dom Léonce Crenier, du monastère Saint Benoît-du-Lac au Québec à la demande d'un frère martiniquais. Le premier monastère fut installé en 1947 à Saint-Pierre mais la forte chaleur et la proximité avec des écoles et avec un stade rendait le lieu peu adapté au calme nécessaire à la vie monastique. Le monastère fut alors transféré à Terreville.

**Aujourd'hui, la communauté composée de neuf frères,** accueille des retraitants souhaitant partager leur vie durant quelques jours (offices et repas au réfectoire). La petite boutique de produits monastiques leur permet de vivre. **Le clocher du monastère est ancien et n'a jamais fait l'objet de réparation.** Il présente aujourd'hui des risques pour la sécurité des frères.

**La Fondation des Monastères a soutenu la communauté pour la réparation et l'automatisation de son clocher avec une aide de 20 000 €.**



## RÉNOVATION de la cuisine des clarisses de Paray-le-Monial



**E**n août 1878, huit clarisses du monastère de Périgueux sont arrivées à Paray-le-Monial pour fonder « un nouveau foyer franciscain de prière auprès du Cœur de Jésus ». **La communauté compte aujourd'hui 19 sœurs**



dont la vie est rythmée par la prière, le travail, la vie fraternelle et l'intercession pour le monde. La fondatrice, une sœur missionnaire dans l'âme, fonda peu après le monastère des clarisses de Nazareth et celui de Jérusalem. **Cette fibre missionnaire persiste dans la communauté** qui a tissé des liens fraternels avec des sœurs de la République Démocratique du Congo, du Vietnam et de Madagascar. **Les sœurs ont un atelier de reliure et d'artisanat et accueillent les hôtes qui se présentent.**

Avant l'été, elles ont lancé un projet de rénovation de leur cuisine qui était très délabrée n'ayant fait l'objet d'aucun travaux depuis 1976. Tout a dû être refait : électricité, plomberie, maçonnerie, menuiserie...



**La Fondation des Monastères a soutenu cette rénovation à hauteur de 50 000 €.**

### Comment aider ?

**DON EN LIGNE, VIREMENT OU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE :** rendez vous sur notre site internet [fondationdesmonasteres.org](http://fondationdesmonasteres.org)

**PAR CHÈQUE :** ordre du chèque « Fondation des Monastères »

**LEGS ET DONATIONS :** demandez la brochure par le bon de soutien joint ou à [legsetdonations@fondationdesmonasteres.org](mailto:legsetdonations@fondationdesmonasteres.org)

**Vos dons sont déductibles de l'IR ou de l'IFI, selon votre choix et, pour les dons des entreprises, de l'IS.**

**Merci pour votre soutien et pour votre générosité !**



### Avantages fiscaux

**66 %** de votre don sont déductibles de l'Impôt sur le revenu ou **75 %** sont déductibles de l'Impôt sur la fortune immobilière ou, pour les entreprises, **60 %** sont déductibles de l'Impôt sur les sociétés.

**Un reçu fiscal est systématiquement envoyé sauf demande contraire de votre part.**

Lettre des bienfaiteurs de la Fondation des Monastères

Éditeur : Fondation des Monastères, fondation reconnue d'utilité publique - 14 rue Brunel - 75017 Paris - Directeur de la publication : Dom Guillaume Jedrzejczak  
Maquette : Claudine Sauvinet - Imprimé en France - ISSN 2681 - 501X

Fondation des Monastères - 14 rue Brunel - 75017 Paris

01 45 31 02 02 - [fdm@fondationdesmonasteres.org](mailto:fdm@fondationdesmonasteres.org) - [fondationdesmonasteres.org](http://fondationdesmonasteres.org)